



Risque de complicité sur affaire de vol

Par **terre des songes**, le **26/03/2019** à **21:27**

Bonjour,rnrnMon ami a vécu deux ans avec une guichetière de la poste, celle-ci volait des sommes importantes depuis plus de dix ans sans jamais avoir été interpellée.rnrnAujourd'hui, subissant des harcèlements incessants de sa part, il souhaite la dénoncer à sa hiérarchie. Il a des preuves accablantes. Problème, elle utilisait son compte à lui de la banque postale, pour faire des virements de compte à compte, il craint qu'il soit inculpé pour complicité car, même si dans leurs ménage, il ne gérait pas du tout son compte, jamais un tribunal ne voudra l'entendre. De plus, étant en ménage, il a forcément bénéficié, d une manière détournée, de cet argent. Il s'agit de très grosses sommes, il peut prouver qu'elle le faisait avant, pendant leur relation. Le fait qu'il soit humainement compliqué de dénoncer la personne avec qui vous êtes en couple, dès lors qu'il n'y a pas mort d'homme, me semble bien maigre comme argument.rnrnMerci pour votre regard.

Par **Tisuisse**, le **27/03/2019** à **08:00**

Bonjour,rnrnUne dénonciation anonyme me paraît être une solution mais qu'il s'attende à devoir être considéré comme complice ou receleur de fonds volés.